

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VILLE DE GRACEFIELD  
LE 28 MAI 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19h00 et convoquée conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et Villes.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent le directeur général et greffier. Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

**2019-05-195 OUVERTURE DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 20h10.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-05-196 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Dépôt de l'ouverture de soumission No. 03-2019 pour le financement par crédit-bail d'un camion dix-roues
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance spéciale

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-05-197 DÉPÔT DE L'OUVERTURE DE  
SOUSSION NO. 03-2019 POUR LE**

## **FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL D'UN CAMION DIX-ROUES**

ATTENDU que l'ouverture de soumission No. 03-2019 est déposée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'accepter l'offre de Crédit-Bail SPAR inc. pour la Banque HSBC Canada au taux d'intérêts fixe de 3,67 % d'une valeur résiduelle de 1 \$ pour un terme de 120 mois ainsi que 500 \$ pour frais de dossier, plus les taxes applicables.

De mandater le maire Réal Rochon et Bernard Caouette, directeur général et greffier, à signer tous documents pertinents à cet égard.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Période de questions**

Aucune question ne fut posée aux membres du conseil municipal.

### **2019-05-198 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est 20h20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

Le maire

Le directeur général et  
greffier

\_\_\_\_\_  
Réal Rochon

\_\_\_\_\_  
Bernard Caouette, avocat

### **Approbation du procès-verbal :**

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général adjoint et greffier adjoint de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

---

Réal Rochon  
Maire